

Décision

Générale

colonial

Décision n° 525 nommant Samrye Djiro chef de la fraction Dolaad dos pourlabès, h Ali Sabieh.

n° 525

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 mai 1950

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1950

Date du numéro
1 mai 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n°554 du 17 mai 1949 licenciant de son emploi d'akel général de la tribu Dallol, Avale Walyc

Vu la nécessité de mettre un akel à la tête de l'importante fraction des Dolaad et sur proposition du commandant de cercle d'Ali-SiVbieh,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est nommé akel de la fraction Dolaad des Foudabés, à Ali Sabieh, le nommé Samrye Djire, Issa Fourlaba Amahadlé Dolaad Rer Otimar Igal. Art. 2, — Une solde mensuelle de 2.000 francs, à compter du 1 mai 1950, lui sera attribuée. Art. 3. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et. insérée au Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur, SADOUL.